Des
Elues
Non affiliées

Comité d'Etablissement du 24 octobre 2019

Quel avenir pour les secrétaires administratives du CE ?

La Direction de Pôle emploi a décidé de mettre fin de manière unilatérale aux conventions de mise à disposition des deux secrétaires administratives : le 8 novembre pour l'une et le 31 décembre pour l'autre.

Ainsi elles peuvent être contraintes de réintégrer le réseau après 28 ans d'ancienneté pour l'une et 5 pour l'autre en tant que secrétaires au Comité d'Etablissement.

Chacun d'entre nous, agents ou élus, ont pu être en relation avec elles et reconnaissent leur expérience, leur professionnalisme, leurs qualités humaines et leur neutralité.

Alors que les élections professionnelles vont déterminer le 8 novembre de nouvelles équipes d'élus au Comité Social et Economique (CSE), la présence de secrétaires administratives est **indispensable** pour :

- Permettre d'assurer la stabilité et la continuité du fonctionnement administratif et de gestion du futur CSE,
- Mettre en œuvre les Activités Sociales et Culturelles en cours et à venir.

Elles ont toutes les deux exprimé le souhait de pouvoir continuer à exercer leur mission au sein du Comité d'Etablissement.

Le Comité d'Etablissement a les moyens financiers pour les embaucher aux mêmes conditions de salaires et de droits et elles peuvent bénéficier d'une disponibilité au regard de notre Convention Collective Nationale.

Quelles que soient nos orientations sur les ASC, nous, élus et représentants : CGT - FO - SUD – certains non affiliés - du Comité d'Etablissement de Pôle emploi Bretagne, considérons que **notre rôle est d'être au service des agents, pour défendre leurs droits et leurs souhaits et servir les intérêts de toutes et tous dans la délivrance des futures prestations du CSE.**

En ce sens, **nous avons proposé au vote de ce Comité d'Etablissement du 24 octobre, l'embauche des 2 secrétaires à compter du lundi 4 novembre.**

POUR : 5 voix CONTRE : 2 voix Abstention : 7 voix

La Proposition est rejetée car le nombre d'abstention associé au vote Contre est supérieur au vote Pour.

Au regard du vote précédant et afin de trouver une solution partagée, considérant l'urgence liée à la situation de celle dont la fin de mise à disposition est le 8 novembre, nous avons proposé au vote de ce Comité d'Etablissement son embauche le lundi 4 novembre par le CE, tout en invitant les élus du futurs CSE à étudier avec bienveillance le souhait de l'autre de rester secrétaire administrative du CSE.

POUR : 5 voix Abstention : 9 voix

La Proposition est rejetée car le nombre d'abstention est supérieur au nombre de votes Pour.

Chacun appréciera…